

Lausanne, le 24 juin 2020

**Pétition « Pour une amélioration du confort des voyageurs à la gare de Cossonay-Penthalaz » (14\_PET\_028)**

Madame la Première Vice-Présidente,

Par la présente, le Conseil d'Etat vous transmet sa position et ses remarques concernant la pétition mentionnée en titre. La pétition est soutenue par 2242 signatures et 17 communes, elle est également soutenue par l'Association régionale du Gros-de-Vaud (ARGdV) et par l'Association de la Région Cossonay – Aubonne – Morges (ARCAM). Cette pétition a été déposée le 24 juin 2014 au Grand Conseil ; elle a été examinée par la commission thématique des pétitions en date du 6 novembre 2014 avec recommandation, par 5 voix contre 3 et 3 abstentions, de prise en considération et de renvoi au Conseil d'Etat. Traitée au plénum le 10 mars 2015, elle a été prise en considération à 81 voix contre 10 et 10 abstentions.

Pour mémoire, la pétition invitait à soutenir les démarches visant à la réalisation de travaux de mise en conformité de la gare de Cossonay-Penthalaz dans les plus brefs délais. En effet, cette gare n'est plus desservie en personnel depuis 2007 et comme les accès sont vétustes, les personnes à mobilité réduite sont en grande difficulté.

Les pétitionnaires regrettent un report des travaux de modernisation de la gare de Cossonay-Penthalaz de 2018 à 2025 (voire 2030) et s'inquiètent de l'interruption des discussions avec les Chemins de fer fédéraux (CFF) concernant l'amélioration de la gare et de ses accès. Ils constatent que les aménagements et les équipements actuels de la gare ne correspondent plus aux standards minimaux acceptables en termes de confort, d'accessibilité, d'équipements et de signalétique. Ils s'interrogent aussi sur la question de l'aménagement d'une interface de qualité avec les lignes de bus notamment ainsi que sur l'amélioration de la sécurité du cheminement des piétons entre le funiculaire et la gare.

Ceci étant rappelé, le Conseil d'Etat prend position comme suit :

Avec le Fonds pour l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) adopté à une large majorité par votation populaire le 9 février 2014, les travaux de mise en conformité des gares CFF sont de la responsabilité de l'entreprise et financés par les conventions de prestations établies pour des périodes de 4 ans (2017-2020, etc...) entre la Confédération suisse et les CFF. Il appartient donc aux CFF de planifier ces travaux de concert avec l'Office fédéral des transports (OFT).

Concernant la gare de Cossonay-Penthalaz, l'aménagement des quais à la bonne longueur et à la bonne hauteur, avec des accès libres de marches tels que demandés par les pétitionnaires doit être réalisé avant le délai fixé par la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3) au plus tard le 31 décembre 2023.

Pour mettre en conformité la gare de Cossonay-Penthalaz, le projet étudié initialement, soit la mise à niveau de la gare dans son emplacement actuel, a été bloqué par une nouvelle directive de l'OFT empêchant de réaliser des quais dans une courbe (dévers) pour des questions de lacune qui peut être dangereuse entre le train et le quai. C'est la raison pour laquelle les CFF avaient suspendu les discussions avec les autorités en 2014, afin de reprendre leur projet de modernisation et le rendre conforme aux nouvelles directives en vigueur. Les CFF ont tout mis en œuvre pour établir un nouveau projet pour fin 2015 (niveau études préliminaires).

Comme la mise en conformité de la gare de Cossonay-Penthalaz était et demeure une priorité pour le Conseil d'Etat, ce dernier a donc sollicité les CFF à l'été 2015, par l'intermédiaire de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) afin de prendre connaissance de leur nouvelle variante d'aménagement. Cette dernière devait permettre une mise en conformité des installations, dans l'optique d'une desserte de cette gare par 4 trains du RER Vaud par heure et par sens à l'horizon 2020-2022. Les CFF ont alors présenté l'état de leurs réflexions à la DGMR.

Début février 2016, la Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) a rencontré les autorités locales, soit les communes de Cossonay et de Penthalaz, pour évoquer la question de l'interface et leur faire part de la volonté du Canton de tout faire pour soutenir les CFF afin que ces derniers réalisent les travaux de mise en conformité de leur gare à l'horizon 2020-2022. Il avait alors été expliqué aux Communes que le coût d'éventuelles mesures d'aménagement légères et provisoires était disproportionné en rapport avec leur durée de vie de seulement quelques années, et que l'idée de mesures provisoires devait être abandonnée.

En septembre 2016, les CFF ont présenté l'avant-projet de mise en conformité de la gare de Cossonay-Penthalaz à la DGMR. Ce nouveau projet se basait sur la possibilité de prolonger les quais à la longueur suffisante plutôt en direction du sud (Lausanne) le long des voies, en alignement. A noter que le prolongement du quai 1, de 150 m à 220 m, vers le sud ne serait possible qu'en modifiant le plan des voies à l'ouest de la gare. En effet, dans le plan des voies actuel, un aiguillage et des voies de garage utilisées quotidiennement pour du trafic marchandises empêchent le prolongement du quai 1 en direction du sud. La suppression de cet embranchement et des voies de garage serait possible dans le cas où certaines activités marchandises seraient transférées vers le site de Vufflens-Aclens.

Afin de rendre possible cette relocalisation, des travaux sur l'infrastructure doivent aussi être réalisés à Vufflens-Aclens, à savoir la construction de voies de remplacement pour le trafic marchandises. Dès lors, une mise en service des voies de remplacement à Vufflens-Aclens en 2024 permettrait un prolongement du quai 1 de la gare de Cossonay-Penthalaz en direction du sud à l'horizon 2025.

Pour la réalisation des travaux, les CFF ont finalement retenu un projet de mise en conformité qui se réalisera en deux étapes :

- Etape 1 : Travaux prévus en 2021 et 2022 :

Le financement est assuré par les conventions de prestation 2017 – 2020 (études) et 2021 – 2024 (réalisation). Les travaux prévoient la mise en conformité du quai 1 à son emplacement actuel sur une longueur de 150 m, avec une hauteur de 55 cm en-dessus du rail permettant une entrée de plain-pied dans les trains et des rampes d'accès au quai 1 libres de marche. En effet, il est impossible de prolonger davantage ce quai vers le sud, car l'embranchement marchandises actuel doit être conservé jusqu'à ce qu'une solution de remplacement existe à Vufflens-Aclens, en 2024. Le prolongement à 220 m se fera donc dans une deuxième étape, vers 2025.

Pour le quai 2 (voies 2 et 3), la configuration actuelle des voies permet le prolongement des quais vers le sud pour atteindre la longueur nécessaire de 220 m. Il sera donc prolongé et rehaussé. Le nouveau quai se trouvera directement dans la position finale et sera accessible au nord par le passage sous-voies actuel conservé dans son état actuel ainsi qu'au sud par un nouveau passage sous-voies à construire, libre de marche avec une rampe d'accès et un escalier. Ce nouveau passage inférieur permettra un accès aisé au quai central, conforme aux normes LHand.

- Etape 2 : Travaux prévus à l'horizon 2025 :

Dès que la suppression de l'aiguille sera rendue possible par la construction de voies de remplacement pour le trafic marchandises à Vufflens-Aclens, le quai 1 pourra être prolongé à 220 m en direction du sud. Il se trouvera alors dans sa position finale, face au quai 2.

La première étape de la mise en conformité de la gare de Cossonay-Penthalaz coûtera quelque 24 millions de francs. La procédure d'approbation des plans (PAP) est actuellement en cours auprès de l'OFT. Une décision d'approbation des plans (DAP) est attendue pour la fin de l'année 2020.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat estime que les travaux prévus par les CFF, permettant de mettre en conformité la gare de Cossonay-Penthalaz en deux étapes, satisferont les attentes des pétitionnaires en termes d'accessibilité (LHand). Par ailleurs, les équipements (mobiliers des quais) et la signalétique prévus sont conformes aux standards actuels des CFF.

Il est encore à noter que préalablement aux travaux prévus par les CFF en 2021 et 2022, les transports de la région Morges – Bière – Cossonay (MBC), en charge de l'exploitation du funiculaire de Cossonay-Penthalaz à Cossonay-Ville, effectueront des travaux en 2020 sur les stations inférieure et supérieure. Ils procéderont aussi au changement des cabines (augmentation de capacité) et amélioreront le temps de parcours (augmentation de la vitesse).

Enfin, concernant l'aménagement de l'interface de transport (bus, mobilité douce, P+R, dépose-minute, ...) et la sécurisation du cheminement piéton entre le funiculaire et les quais de la gare, la Commune de Penthalaz a sollicité la DGMR le 26 septembre 2019 pour bénéficier de subventions au titre du crédit-cadre pour financer la participation de l'Etat aux études et à la réalisation des interfaces de transport de voyageurs. Ce crédit-cadre est doté de CHF 20'500'000, que le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat le 30 avril 2019. Il est entré en force le 3 juillet 2019.

Ainsi, pour l'interface de Cossonay-Penthalaz, la DGMR a confirmé son entrée en matière pour subventionner les études et apportera un soutien technique à la Commune en déléguant un chef de projet pour le suivi des études. Dans ce contexte, les autorités communales et la DGMR œuvrent ensemble à un projet plus général de requalification de la place de la Gare et de ses abords immédiats. L'objectif de réalisation des travaux de requalification est envisagé immédiatement à la fin des travaux de la mise en conformité de la gare de Cossonay-Penthalaz, c'est-à-dire dès 2023.

En conclusion, le Conseil d'Etat entend maintenir la pression et continuera à œuvrer pour mettre à niveau l'ensemble des gares du canton de Vaud, à l'instar de ce qui est demandé notamment au travers de cette pétition. En effet, le Conseil d'Etat est particulièrement sensible à l'accessibilité des installations aux personnes à mobilité réduite et continuera à défendre la nécessité d'avoir des infrastructures de qualité, accessibles pour l'ensemble des Vaudoises et des Vaudois.

En vous remerciant de l'attention que vous prêtez à la présente prise de position, nous vous prions de croire, Madame la Première Vice-Présidente, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

#### Copies

- Mme Dominique von der Mühl, M. Stéphane Zürcher, M. André Marendaz, pétitionnaires
- Municipalité des Communes de Cossonay et de Penthalaz
- Associations régionales ARCAM et ARGdV
- M. Pierre-Yves Gruaz, Directeur général, DGMR
- M. Jean-Charles Lagniaz, Chef de la division management des transports, DGMR